

Chers parents,

Nous sommes ravis d'accueillir les élèves pour cette nouvelle année. La situation que nous vivons tous reste complexe mais nous continuerons à tout mettre en œuvre pour accompagner vos enfants sur le chemin de la réussite.

L'objectif est d'abord d'assurer leur sécurité sanitaire grâce à un protocole national. Ce protocole est évolutif par niveau. Au 1^{er} septembre, le niveau socle est retenu.

- **Vous devez être vigilants à l'apparition d'éventuels symptômes chez votre enfant. Vous devez alors prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école.** En cas de fièvre (37,8°C ou plus) ou s'il présente un ou plusieurs symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre ...) ou si un membre de la famille est malade, l'enfant ne vient pas à l'école.
- **Expliquez régulièrement à vos enfants les gestes barrière** qui sont à respecter partout.
- **Faites laver les mains à vos enfants avant d'aller à l'école et au retour de l'école.**
- **Vous devez fournir à votre enfant des mouchoirs en papier jetables.**
- **Il vous est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école**, sauf à la demande du personnel enseignant et en respectant les gestes barrière.

Modalités d'entrée et de sortie

Vous devez respecter les points et les horaires d'accueil et de sortie des élèves indiqués dans le cahier de correspondance. Ils pourront être modifiés en fonction de changement de niveau de protocole. Vous en serez alors informés par écrit.

En cas de symptômes

En cas d'apparition d'un ou de plusieurs symptômes chez un élève, vous serez appelé sans délai pour venir chercher votre enfant en respectant les gestes barrière. **En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, vous ne pouvez pas mettre votre enfant à l'école. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV-2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Vous en informez alors la direction de l'école.**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Yann Helbling
Directeur de l'école

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Cours en présentiel au lycée	<ul style="list-style-type: none">• Cours en présentiel en école primaire• Cours en présentiel au collège• Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Pas de limitation du brassage obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<ul style="list-style-type: none">• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction	<ul style="list-style-type: none">• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	<ul style="list-style-type: none">• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

